

Communiqué de presse

18/06/2020

Les comportements adaptés en espaces naturels (respect des interdictions et de la propriété privée, déchets rapportés, non-cueillette, discrétion, utilisation des sentiers, chiens tenus en laisse, etc.) restent plus que jamais de mise.

La forêt méditerranéenne est sensible aux incendies. Nous entrons dans une période de risque avec les températures qui augmentent et des périodes de fort vent. Soyez vigilants et renseignez-vous avant de partir sur le niveau de risque et l'autorisation d'accès aux massifs ! Durant la période rouge, c'est-à-dire du premier juin au trente septembre 2020, il est notamment interdit de fumer en forêt. L'accès aux massifs peut également être restreint.

Dans la nature, comme en ville, les gestes barrière pour limiter la propagation de la Covid-19 sont toujours indispensables.

Plus d'informations en téléchargeant la [Charte du promeneur](#) :



Durant la saison estivale, les forestiers multiplient leurs actions : lutter contre les feux de forêt grâce à la DFCL, préparer la forêt de demain (opérations de dégagement et de dépressage, élagage des branches basses, taille de formation), préserver la biodiversité et la santé des forêts (évolution de la forêt face au changement climatique, influence de la pollution atmosphérique sur son équilibre nutritif, diversité de ses espèces végétales), entretenir les structures d'accueil du public...

Parallèlement, du premier juillet au vingt et un septembre 2020, en complément des dispositifs communaux et départementaux existants, quatorze gardes du Parc naturel régional de la Sainte-Baume auront pour missions d'informer le public sur la réglementation d'accès aux massifs forestiers en vigueur, de sensibiliser aux bons comportements, de surveiller les sites et prévenir d'éventuels départs d'incendie et de recenser la fréquentation.

FORÊT D'EXCEPTION® DE LA SAINTE-BAUME : ACCESSIBILITÉ LIMITÉE AU PUBLIC, NOUVEL ARRÊTÉ MUNICIPAL EN VIGUEUR

Suite à l'arrêté municipal du vingt décembre 2019, tous les chemins de la forêt domaniale de la Sainte-Baume hormis le Chemin des Roys, qui permettait d'accéder à la fois à la forêt et à la grotte de Sainte-Marie Madeleine, étaient interdits. **Un nouvel arrêté municipal est entré en vigueur, annulant le précédent, permettant ainsi la réouverture d'autres chemins.**

En plus du Chemin des Roys jusqu'à la grotte, sont désormais ouverts le Sentier du Canapé et l'Allée Royale partiellement tel qu'affiché sur la cartographie ci-dessous. **L'ouverture de ces sentiers permet un cheminement en boucle depuis les parkings de l'Hostellerie et des Trois Chênes via le sentier accessible aux personnes à mobilité réduite pour contourner la portion de l'Allée Royale qui demeure fermée.**

LES TRAVAUX DE SÉCURISATION ENTREPRIS EN FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME

Peu avant Noël 2019, les intempéries survenues, accompagnées d'un vent d'est, avaient fragilisé de nombreux arbres de la forêt domaniale de la Sainte-Baume. L'ONF a alors mené des travaux de sécurisation du Chemin des Roys, grâce à un abattage-élagage parcimonieux. Considérant le risque d'éboulement, de chute d'arbres et de branches, certains chemins demeurent toujours fermés : **le Chemin du Pic noir, le Chemin de Giniez (du B0 situé à proximité de la Ferme de Giniez jusqu'à la jonction avec le Chemin du Canapé), le Chemin de la source de Saint-Zacharie, le Chemin de jonction entre l'Allée Royale et le Chemin de la source de Saint-Zacharie et le Chemin du Pas de la cabre.**

Une seconde phase de travaux a été menée ce printemps par l'[Office national des forêts](#), en partenariat avec le [Parc naturel régional de la Sainte-Baume](#), en accord avec la [Municipalité de Plan-d'Aups-Sainte-Baume](#), et avec le soutien financier de la [Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), afin de sécuriser de nouveaux itinéraires. Les travaux engagés ont permis de répondre partiellement à l'urgence de réouverture des chemins les plus fréquentés (Allée Royale et Sentier du Canapé) et de permettre un cheminement en boucle pour les promeneurs. De nombreux arbres restent à ce jour dangereux ; c'est pourquoi certains accès à la forêt domaniale de la Sainte-Baume sont toujours interdits.

Pour votre sécurité, nous vous invitons à rester sur les voies d'accès autorisées. Les sentiers accessibles au public au cœur de la forêt sont à ce jour : le Chemin des Roys, le Sentier du Canapé et une partie de l'Allée Royale, tel que matérialisé sur le terrain et précisé dans la cartographie ci-dessous.

Cindy BENLAKEHAL
Chargée de communication – Office national des forêts
Agence territoriale Alpes-Maritimes/Var
cindy.benlakehal@onf.fr – 04 93 18 51 33 - 06 15 58 19 31

Communiqué de presse

18/06/2020

LES ACTIONS ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA FORÊT DOMANIALE DE LA SAINTE-BAUME

Le printemps est une période sensible pour la faune qui se reproduit en forêt. Les coupes et élagages d'arbres peuvent y être préjudiciables, notamment pour les oiseaux, les chauve-souris ou les autres mammifères qui vivent dans ces arbres. Afin d'éviter tout impact sur la faune, un expert naturaliste indépendant a été mobilisé afin d'osculter les arbres à l'aide d'une nacelle, en sondant toutes les cavités et microhabitats favorables aux animaux à la lampe torche ou avec un endoscope lorsque nécessaire.

Deux arbres se sont avérés abriter une nichée de Pic épeiche et un gîte de chauve-souris. Ces deux arbres ainsi que les arbres alentours ont donc été préservés. Cela implique le maintien de la fermeture d'une partie de l'Allée Royale, matérialisée par des ganivelles sur le terrain. Les autres arbres ont pu être sécurisés avec des précautions particulières pour limiter le dérangement de la faune, et ainsi permettre la réouverture des chemins.

